



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 9 janvier 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Maire.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, CASENAVE, COUSTET, BONELLI, DUPARCQ, BERNATAS, DUFAU-POUQUET, MACON,
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEGAIN, BOURG, LAPOUBLE, KIEWSKI, BARNEIX, DUCARRE, LERMUSIAUX,

Absents avec pouvoirs : A. DUFFAU pouvoir à R. LOUSTAU
K. EL HADRIOUI pouvoir à M. LE MAIRE
N. SUBERVIE pouvoir à G. LEVEQUE
M. DELALANDE pouvoir à F. TISNE
H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFAU POUQUET

Secrétaire : B. COUSTET

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires 2024 - Rapport d'Orientations Budgétaires **Rapporteur : Serge MALO**

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiés par la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communes comptant plus de 3.500 habitants sont tenues à l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Un rapport est présenté sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2024**

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape essentielle du cycle budgétaire annuel, le DOB :

- permet de rendre compte de l'état des finances de la collectivité, des contraintes endogènes et exogènes qui impactent ou risquent d'impacter le budget de la ville sur l'année à venir
- ouvre un espace de discussion entre les élus de l'assemblée délibérante, sur les grands choix et des orientations en cours et pour les années à venir, en matière de fonctionnement et d'investissement
- participe à l'information des élus et des citoyens sur les actions prioritaires envisagées par la majorité.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que le DOB doit présenter (...) « *les objectifs concernant :*

- *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*
- *l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »*

Afin de permettre aux citoyens et aux élus de disposer d'informations claires et lisibles, le document support à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ici présenté rend compte :

- de la situation financière de la collectivité,
- des principales perspectives budgétaires pour l'année 2024, au regard des données à ce jour disponibles,
- des grands projets d'investissements de la Commune, en particulier ceux qui auront un écho pluriannuel

Ce document sera accessible depuis le site internet de la collectivité ; il sera également en consultation libre à l'Hôtel de ville, sur demande.

I / ELEMENTS DE CONTEXTE ELABORATION

BP 2024 :

■ Contexte économique général

Selon l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait ralentir et s'établir à 2,7%, soit le taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale exception faite de la période de la pandémie de 2020. Pour l'année 2024, une amélioration lente de la croissance mondiale est attendue qui devrait permettre d'atteindre 2,9%.

Les projections d'inflation dans la zone OCDE passeraient de 6,6% en 2023 à 4,3% en 2024. Même si l'inflation globale a diminué dans la plupart des économies, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et malgré la hausse continue des produits alimentaires et des services, l'inflation sous-jacente demeure encore élevée. Les niveaux d'inflation avaient conduit la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Si la baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, un tel scénario pourrait débuter courant 2024 pour les économies développées.

■ La situation économique en France :

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre 2023 notamment grâce au commerce extérieur. En revanche, la croissance a été plus modeste au troisième trimestre suite au repli des exportations et à une moindre baisse des importations.

En termes de PIB, Bercy vise, pour 2024, + 1,4 % (contre +1% en 2023). Toutefois, l'OCDE prévoit seulement un taux de 1,3 %. Quant à la Banque de France, elle estime la hausse du PIB réel à 0,9%.

L'inflation devrait continuer de diminuer pour s'établir à 4,5% sur un an au quatrième trimestre 2023. La Banque de France estime même que l'inflation devrait revenir autour de 2% en 2025.

Les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques mais subissent un ralentissement. Le taux de chômage qui s'est élevé à 7,2% au deuxième trimestre 2023 devrait augmenter progressivement pour atteindre 7,8% à la fin de l'année 2025.

Le taux d'endettement public ne ferait que se stabiliser à un niveau plus élevé que la moyenne de la zone euro ; il devrait baisser d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

Evidemment, ces prévisions macro-économiques s'inscrivent dans un environnement économique et financier incertain, morose et complexe notamment en raison du contexte géopolitique mondial.

Les chiffres clefs de l'économie française à retenir



Loi de Finances 2024 : les mesures principales impactant le bloc communal

Une Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal en légère hausse en 2024. La DGF 2024 est fixée à 27,1 milliards. Elle est abondée de 220 M€ dont 190 M€ concentrés sur les dotations de péréquation des Communes réparties ainsi :

- 100 millions d'euros pour la Dotation de solidarité rurale (DSR)
- 90 millions d'euros pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Pour les 30 M€ restants, un tiers abondera la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre.

Cinq aménagements sont apportés au niveau des modalités de calcul de la DGF du bloc communal :

- Ajustement du calcul des indicateurs financiers pour tenir compte du remplacement de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par une fraction de TVA nationale
- Le critère revenu par habitant retenu dans la DSR cible correspond à la moyenne des revenus des trois dernières années, et non plus la dernière, afin de limiter les fortes variations pour les plus petites communes.
- Création d'une garantie de sortie pour la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), sur une année, à hauteur de 50% du montant de l'année précédente
- Augmentation du plafond de progression annuelle de la dotation d'intercommunalité de 110% à 120%.
- Transfert de la part Compensation Part Salaires de la DGF des communes aux EPCI à fiscalité additionnelle. L'ensemble de la part CPS du bloc communal est désormais soumis à la minoration quel que soit le régime fiscal de l'EPCI. Elle diminue ainsi de 60 M€ (soit -1,6 %).

Afin de financer ce renforcement de la péréquation, d'autres ressources des collectivités enregistrent une baisse : minoration des variables d'ajustements de 67 M€ qui sera supportée en 2024 par l'ensemble des niveaux de collectivités contrairement aux années précédentes où le bloc communal était épargné.

Ainsi, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle baissera de 13 millions d'euros pour les Communes et de 14 millions d'euros pour les EPCI à fiscalité propre. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteindra 7,1 millions d'euros en 2024 soit une hausse de 6 % due principalement à l'intégration, dans les dépenses éligibles au FCTVA, des opérations d'agencements et d'aménagements engagées à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'échelonnement de la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) se fera sur 3 années supplémentaires. Cet étalement n'entraîne aucune conséquence pour les collectivités dans la mesure où c'est dès 2023 qu'elles ont totalement perdu le bénéfice de la CVAE (compensée pour mémoire par l'allocation d'une fraction de TVA nationale).

S'agissant de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation, indexées depuis 2018 sur l'Indice des Prix à la Consommation Constaté Harmonisé (IPCH), devrait se situer aux alentours de + 4,5% (après une augmentation de +7,1% en 2023 et +3,4% en 2022)

Cette évolution aura un impact direct sur les 3 impôts majeurs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties ; taxe foncière sur les propriétés non bâties ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires), en dehors de décision de modulation des taux, propre à chaque collectivité.

La réforme concernant la révision annuelle des valeurs locatives pour les locaux professionnels reste, quant elle, à nouveau reportée.

Le Fonds vert sera pérennisé. L'enveloppe de ce fonds est augmentée de 500 M€ supplémentaires soit 2,5 Mds €. Cette rallonge est fléchée sur la rénovation des écoles. Pour mémoire, la Commune a sollicité ce fonds dès 2023 et le fera également en 2024 notamment pour la poursuite de la rénovation des systèmes de chauffage et autres travaux d'optimisation énergétique dans les groupes scolaires.

II / ORIENTATIONS BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit du premier budget réalisé selon la norme M57. Par souci de comparaison, et pour faciliter l'analyse entre les exercices 2023 et 2024, le budget 2023 a été « projeté » en M57. Par ailleurs, le calendrier budgétaire retenu pour 2024 ne permet pas de tenir compte des résultats de l'année 2023, qui seront repris lors d'un **budget supplémentaire**, voté ultérieurement, avant l'été.

Aussi, afin de donner une vision globale de l'année 2024 dans les orientations budgétaires, les dépenses et recettes seront présentées en deux temps : Orientations Budgétaires (OB) 2024 qui pourront être votées dans le **budget primitif** (BP) et prévision de budget supplémentaire (BS).

La section de fonctionnement 2024 (en dépenses comme en recettes) devrait représenter au total 7 448 713 €

Synthèse objectifs politiques en fonctionnement pour 2024 :

- Agir en faveur de l'**attractivité** de la collectivité en améliorant les conditions de service au public
- **Contenir**, autant que faire se peut, **les coûts de fonctionnement** dans un contexte d'inflation encore bien présente
- Agir sur le **pouvoir d'achat du personnel** employé par la Commune
- Poursuivre la **modernisation de nos services**
- Maintenir le soutien aux **associations** et conforter la **politique sociale de la Commune**

		Budget 2023		OB 2024	
		BP	BP + DMs	BP	BS
CHAPITRES DE DEPENSES					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 382 912,92	2 347 912,92	2 214 766,00	200 000,00
012	TRAITEMENTS	3 508 330,00	3 553 330,00	3 608 223,00	200 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUIT	90 000,00	109 523,00	90 000,00	
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	761 400,53	808 686,53	716 724,00	55 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	48 828,39	48 828,39	159 000,00	
68	PROVISIONS	5 299,09	5 299,09	5 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	70 000,00	16 691,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	0,00	0,00	215 000,00	-215 000,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	186 157,07	186 157,07	200 000,00	
TOTAL DEPENSES		7 052 928,00	7 076 428,00	7 208 713,00	240 000,00

Evolution des charges générales

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	OB 2024
Charges à caractère général (011)	1 509 138 €	1 540 863 €	1 949 765 €	2 382 912 €	2 214 766 € (BP) + 200 000 € (BS) = 2 414 766 €

A noter en 2024 :

- Facture « globale » en gaz et électricité de la Commune globalement stable en 2024. L'augmentation de ce poste devrait être limitée grâce à l'application de « l'amortisseur électricité », et grâce aux baisses de consommation déjà constatées suite aux premiers travaux et gestes d'économies d'énergie.
- Assurance bâtiments et flotte véhicules en hausse (effet combiné d'un redimensionnement des contrats et inflation)
- Poste des prestations de services légèrement en hausse (recours à des prestataires externes pour certaines missions -dont sécurisation arbres, incidence du zéro phytosanitaire)
- Coût des repas facturés par la SPL à la Commune (périscolaire et centre de loisirs) en hausse (décision du Conseil d'Administration de la SPL)

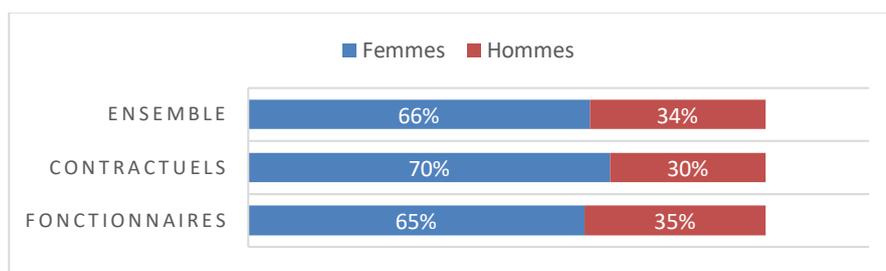
Evolution des dépenses de personnel

Eléments de contexte sur les dépenses de personnel :

Effectifs au 31 décembre 2023

- 66 fonctionnaires
- 10 contractuels permanents
- 17 contractuels non permanents

Répartition des agents permanents par filière et par genre (chiffres au 31 décembre 2023)



Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	27%	40%	29%
Technique	43%	30%	42%
Sportive	1%		1%
Médico social	9%	10%	9%
Police	4%		4%
Animation	15%	20%	16%
total	100%	100%	100%

Age moyen
agents de la
collectivité

Evolution des dépenses de personnel

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	OB 2024
Dépenses de personnel (012)	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 223 € (BP) + 200 000 € (BS) = 3 808 223 €

A noter pour 2024, l'évolution des dépenses de personnel qui s'élèveraient à **3 808 223 €**, s'explique par :

Des décisions qui s'imposent à la collectivité

- L'impact, sur 1 année complète, de la revalorisation de 1.5 points du point d'indice au 01.07.23 et de la revalorisation des bas salaires par l'octroi de 9 points d'indice supplémentaires au 01.07.23
- La revalorisation indiciaire de 5 points pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024
- L'augmentation d'un point de la cotisation patronale CNRACL

Des réalités et des décisions locales en matière de ressources humaines

- La mise en place de titres restaurant
- L'évolution de certains régimes indemnitaires du fait d'évolution des responsabilités/missions de certains agents
- Un « Glissement Vieillesse Technicité » positif du fait des caractéristiques démographiques de nos ressources humaines – peu d'agents en début de carrière
- Une réflexion en cours sur la politique salariale de la commune (mise en place de primes / révision du RIFSEEP)

■ **Financement de la vie associative :**

L'enveloppe consacrée au versement de subventions aux associations (clubs sportifs, associations culturelles et citoyennes) pour 2024 devrait atteindre un montant similaire à 2023 (les demandes sont encore à ce jour en cours d'étude).

A noter pour 2024 :

- la pérennisation du « Pass associatif », instauré depuis 2021 pour encourager l'adhésion d'un maximum d'usagers aux associations présentes et actives sur notre territoire dès la rentrée de septembre
- les projets spécifiques développés en cours d'année par les associations (notamment les actions et ateliers de pratique autour du nouveau skatepark)

- Conformément Règlement Budgétaire et Financier adopté au dernier trimestre 2023, la politique associative de la Commune connaîtra aussi des évolutions qualitative et formelles, avec la mise en place de notices encadrant les règles de versement/utilisation des subventions et même certaines conventions bi-partites pour les subventions supérieures à 23 000 €.

▣ **Accompagner la politique sociale du CCAS**

Afin de garantir la pérennisation des actions sociales menées par le CCAS de Jurançon et ses partenaires, dans un contexte où les difficultés économiques de nombreux ménages restent prégnantes, il est proposé de fixer pour 2024 la subvention de fonctionnement de cet équipement à hauteur de **320 k€**.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
Subvention au CCAS	280 000 €	280 000 €	300 00 €	320 000 €	320 000 €

Le portage conjoint par le CCAS et la Commune, des politiques jeunesse et de prévention santé, spécificité jurançonnaise, se poursuit en 2024 via la reconduction de co-financements entre la Commune et le CCAS sur plusieurs actions / projets :

- Le CLAS
- Le programme « ville-santé »
- Les actions et événements en faveur de l'égalité femme-homme

▣ **Structurer la politique événementielle :**

Comme pour l'année 2023, la volonté est de conserver un rythme soutenu d'événements tout au long de l'année, tout en réfléchissant :

- à leur articulation avec les autres manifestations du territoire et/ou les partenaires associatifs ou institutionnels pour gagner en complémentarité entre les événements
- à des thématiques (dimension sport/bien-être) ou publics cibles spécifiques (les jeunes et les familles notamment)
- aux liens avec les autres politiques développées localement (saison culturelle de l'Atelier du Neez ; initiatives portées par le Centre de loisirs, le CCAS etc)

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2023		OB 2024	
		BP	BP + DMs	BP	BS
CHAPITRES DE RECETTES					
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000,00	65 000,00	65 000,00	
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	310 500,00	310 500,00	335 500,00	
73	IMPOTS ET TAXES	5 902 823,21	5 902 823,21	6 053 738,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	498 603,00	498 603,00	498 603,00	
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	75 000,00	75 000,00	75 000,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	1,00	1,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	83 000,00	106 500,00	160 871,00	
R002	EXCEDENT	98 000,79	98 000,79		240 000,00
TOTAL RECETTES		7 052 928,00	7 076 428,00	7 208 713,00	240 000,00

▣ Principales hypothèses retenues sur les recettes de fonctionnement :

L'enveloppe nationale de Dotation Globale de Fonctionnement va être augmentée par rapport à 2023. Cependant, la dotation perçue par la ville en 2024, principale recette du budget de fonctionnement après la fiscalité, devrait être d'un montant quasi identique à 2023 soit **268 k€**. A savoir que les chiffres définitifs ne sont pas transmis par l'Etat à ce jour.

▣ Fiscalité directe locale 2024 :

Après des efforts consentis les années précédentes, il est proposé de **ne pas activer le levier fiscal** cette année. Seule la revalorisation des bases nationales pourra faire évoluer la recette attendue.

Aussi, il est proposé de reconduire les taux des impôts locaux directs de 2023 en 2024, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière non-bâti	Taxe d'habitation
31.18%	37.18%	12.81%

A l'échelle de l'agglomération et même du département, Jurançon reste donc **l'une des communes avec la fiscalité directe la plus faible**.

La totalité des recettes fiscales directes (Taxe d'Habitation + Taxe sur le Foncier Bâti + Taxe sur le Foncier Non-Bâti) attendues pour 2024 serait de **4 406 881 €**.

▣ Stabilisation du montant de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAPBP :

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés notamment lorsqu'un établissement de coopération

intercommunal choisit d'assumer une compétence en lieu et place des communes qui le composent.

Dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu au cours de l'année 2023, le montant de l'AC versée par la CAPBP à la Commune en 2024 est stabilisé (**env. 1,321 M€**).

▣ **Tarification services publics locaux**

A noter pour 2024 :

- Une augmentation modérée des tarifs périscolaires/Centre de loisirs au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte uniquement de l'augmentation du prix du repas facturé par la SPL (l'effort communal pour couvrir le delta est toujours maintenu).
- Pas d'augmentation des tarifs des services publics locaux envisagée pour les autres régies (atelier du Neez ; marché de plein vent/droits de place ; location de salles ; mur à gauche), pour la vente de bois ou les concessions de cimetière.

▣ **Travaux en régie – recettes d'ordre budgétaire :**

La Commune va poursuivre en 2024 son plan de rénovation de certains bâtiments (poursuite du réaménagement intérieur de la Mairie notamment ; cuisine de la Maison pour Tous ; etc), de végétalisation des cours d'écoles et autres travaux de maintenance. Ces travaux seraient réalisés en régie, pour un montant total évalué à **160 871 €** (achat de matériaux et frais de personnel compris).

Budgétairement, les dépenses engagées pour ces opérations « en régie » doivent être « neutralisées » par une opération d'ordre, en recette, qui s'inscrit sur le chapitre 042.

III / ORIENTATIONS BUDGET D'INVESTISSEMENT

Après un début de mandat consacré à la consolidation de la situation financière et à la préparation des « grands projets », **2024 marquera la réalisation de certains chantiers et le démarrage d'autres.**

Synthèse objectifs politiques en investissement pour 2024 :

- Poursuivre le déroulement du calendrier des « grands chantiers du mandat » (skatepark, pôle associatif et sportif) et donc ajuster les besoins d'emprunt au plus près des réalisations programmées
- Continuer d'interroger tous les choix d'investissement au regard de leur **impact environnemental** et de l'impératif de **sobriété énergétique**
- Investir pour améliorer le **cadre de vie** des jurançonnais
- Poursuivre les **recherches actives de financement/aides publiques** sur tous les projets, quelque soit leur dimension

Le programme d'investissement 2024 devrait représenter au total 5 856 100 €

Le total des dépenses d'équipement sur le BP2024 s'élèverait à 3 692 k€, incluant les restes à réaliser de l'exercice 2023

		2023		OB 2024	
		BP (yc RAR 2022)	BP + DMs	BP (yc RAR 2023)	BS
CHAPITRES DE DEPENSES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 051,20	6 051,20	2 631,20	3 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 006,01	19 006,01	14 606,01	1 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	501 801,00	0,00	0,00
117	BERGES DU NEEZ	22 600,00	3 600,00	7 200,00	20 000,00
121	MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE	189 893,79	189 893,79	122 287,06	36 117,80
122	BATIMENTS SCOLAIRES	111 867,93	73 177,28	243 164,54	50 150,00
123	INSTALLATIONS SORTIVES	22 100,47	48 160,87	3 774,00	0,00
124	POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	629 564,80	629 564,80	1 039 315,12	936 493,50
125	SKATE PARK REVEIL DES BERGES	328 147,16	387 275,41	310 034,82	0,00
126	TRAVAUX ENVIRONNEMENT	167 237,78	370 634,82	301 589,29	9 750,00
129	AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	100 000,00	100 000,00	45 500,00	0,00
143	INFORMATIQUE	45 722,76	47 097,90	51 780,94	10 000,00
159	BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	334 678,26	308 688,49	170 575,60	148 387,88
160	CENTRE DE LOISIRS	673 836,50	678 727,25	52 713,69	0,00
163	POLE CULTUREL	7 399,00	7 399,00	2 000,00	0,00
164	TRAVAUX VOIRIE	631 954,26	510 835,10	226 335,85	819 100,00
165	POLITIQUE ACCESSIBILITE	84 309,31	84 309,31	85 837,11	0,00
166	DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	48 572,17	48 572,17	8 000,00	40 572,17
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	495 404,49	495 404,49	574 435,35	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	127 159,20	0,00
040	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	83 000,00	106 500,00	160 871,00	88 449,52
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	107 345,11	655 278,11	142 268,22	0,00
TOTAL DEPENSES		4 208 691,00	5 271 977,00	3 692 079,00	2 164 020,87

■ Des investissements plus responsables et tournés vers la sobriété énergétique

On soulignera en particulier dans cette catégorie d'investissements, décidés en lien avec les audits énergétiques réalisés en 2023 :

- La rénovation / remplacement / optimisation des systèmes de chauffage de plusieurs bâtiments, notamment des groupes scolaires
- La poursuite de la rénovation/transformation d'une partie de l'éclairage public (pose d'horloges pour permettre l'extinction nocturne de certaines zones et poursuite des travaux d'enfouissement du réseau).

▣ **Un cadre de vie amélioré et sécurisé :**

Parmi les opérations prévues pour 2024, on peut souligner :

- Une enveloppe consacrée à la rénovation de la voirie communale, qui devrait s'établir à 990k€ (BP + BS)
- La finalisation des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) sur la Maison pour tous et la Maison des associations
- Des travaux de maintenance et de rénovation dans les écoles et nos équipements sportifs
- Des réparations sur plusieurs aires de jeux
- Des travaux sur l'église Sainte Marie (charpente et écoulement des eaux pluviales)

▣ **Dépenses patrimoniales (041) :**

A noter dans ce chapitre, qui représentera env. 140k€ en 2023, du fait d'intégration d'études de grands chantiers initiés en 2023 (Pôle sportif, Skatepark, chaufferie Jean Moulin)

▣ **Les « grands chantiers du mandat » :**

Le Centre de loisirs : 52k€(dont 50k€ en RAR)

La livraison reportée sur 2024 de matériels et meubles non-livrés impose de prévoir un reliquat sur 2024 correspondant à ces factures.

La récupération des subventions (et reliquat assurance) obtenues pour ce projet sont également prévues en recette (439k€).

Skatepark : 310k€ (dont 300k€ en RAR)

L'année 2024 verra la livraison de ce nouvel équipement, en cours de réalisation. Afin de marquer davantage l'identité visuelle de ce nouvel espace, un « habillage » graphique, tout en couleurs, sera dévoilé pour l'inauguration.

Construction d'un Pôle Associatif et sportif : 1975 k€ (dont 520k€ en RAR)

En 2024, la première phase de ce projet pluriannuel sera réalisée.

Pour rappel, les subventions demandées pour ce projet sont les suivantes :

- Conseil Départemental 64 : 438 700 € (aide notifiée mais versée à l'issue de la réalisation de la 1^{ère} phase de travaux – en 2024)
- DETR/DSIL : demande en cours, montant de la subvention attendue pas encore défini
- Fonds de concours CAPBP : demande en cours, subvention attendue d'env. 630 k€, versée à partir de la fin de la 1^{ère} phase de travaux
- Fonds FAFA (Fédération Football Amateur) : demande en cours, montant de la subvention attendue pas encore défini

- Fonds Européens : demande en cours, subvention montant de la subvention attendue pas encore défini

Le projet « Cœur de ville » : 45 K€

▣ Le financement de la section d'investissement 2024 :

Dans une période où les conditions d'emprunt ne sont pas des plus favorables, mais dans la mesure où la Commune peut attester d'une certaine « solidité financière », du fait de la maturité de sa dette, il est envisagé de recourir à un emprunt en 2024.

Le besoin de financement pour 2024 est à ce jour estimé à **2 M€**.

Les autres recettes inscrites dans la section d'investissement pour 2024 seraient les suivantes :

- FCTVA (Fonds de compensation de TVA – récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement) : **130 k€**
- TAM (Taxe d'aménagement) : **30 k€**
- Amortissements : **200 k€**
- Virement de la section de fonctionnement : **215 k€**
- Report de l'excédent de fonctionnement 2023 en investissement, lors de la constatation des résultats de 2023 au BS : **260 k€**
- Solde d'exécution investissement 2023, lors de la constatation des résultats de 2023 au BS : **2.12 M€**

▣ Perspectives pluri-annuelles / investissement dépenses

	2024	2025	2026
Voirie (maintenance / rénovation annuelles)	994 k€	700 k€	700 k€
Rénovation éclairage public / Politique énergétique bâtiments	311 k€	327 k€	160 k€
Skatepark	310 k€		
Pôle associatif et sportif	1975 k€	1304 k€	
Projet Cœur de ville	45 k€	400k€	600 k€

IV/ GESTION DE LA DETTE

Jusqu'en 2023, la Commune a recouru très exceptionnellement à l'emprunt bancaire pour financer ses investissements (pas de nouvel emprunt entre 2018 et 2022).

En effet, la ville pouvait compter sur une bonne capacité d'auto-financement et des financements externes (subventions publiques) suffisantes pour mener à bien ses projets d'investissement.

Cette stratégie financière prudente, de long terme, a permis d'avoir un montant de capital restant dû en diminution (plusieurs prêts vont s'éteindre dans les années à venir), et des ratios financiers favorables à l'enclenchement d'un nouveau cycle d'emprunts, coïncidant avec le lancement de la réalisation des projets d'envergure qui restent à conduire pour ce mandat.

Un emprunt d'un montant de 1,7 M€ a donc été réalisé en 2023 et un nouvel emprunt, d'un montant de 2 M€ est envisagé pour 2024. En lien avec le lancement de ce nouveau cycle d'emprunts, des intérêts importants seront constatés sur les premières années de remboursement des nouveaux emprunts (période 2024-2030).

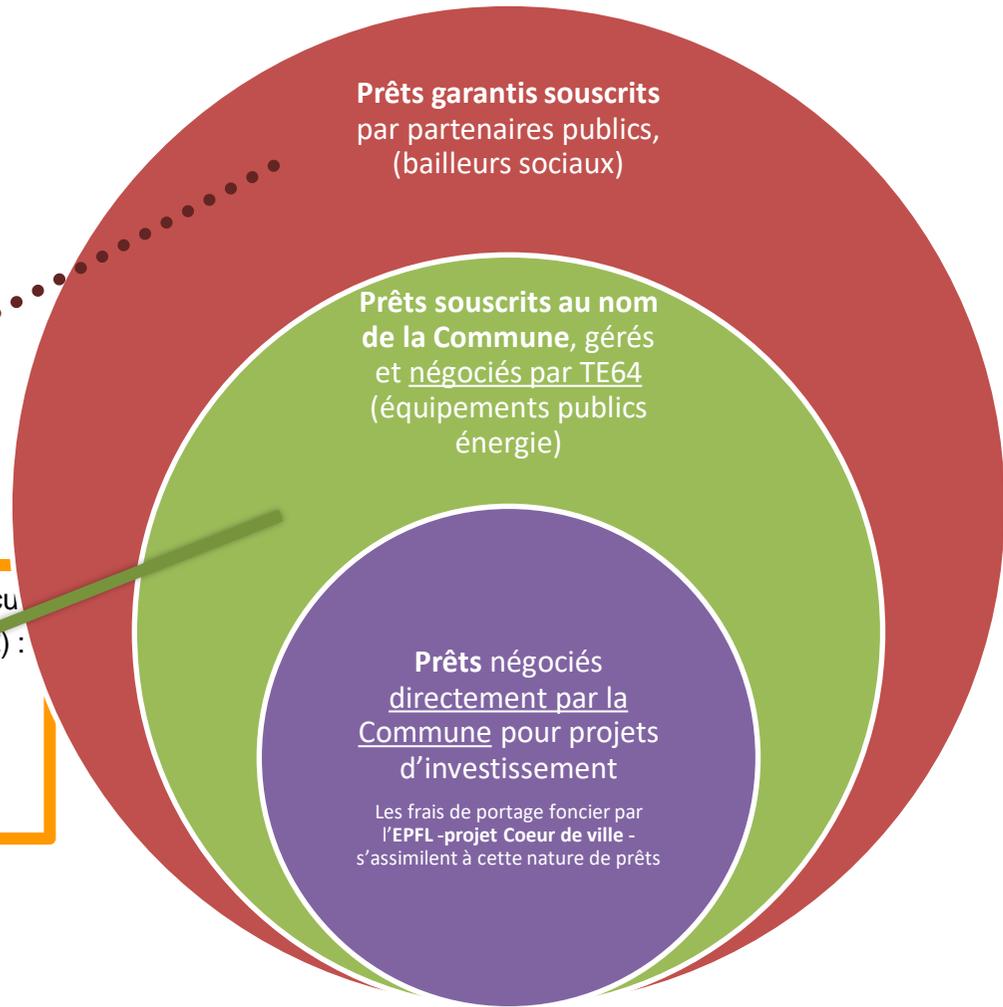
Pour rappel

	2020	2021	2022	2023 <u>(prévisionnel)</u>
CAF brute	689 876 €	847 194 €	836 387 €	755 000 €
CAF nette	206 877 €	381 532 €	377 346 €	255 000 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.81 ans

■ Rappel : les différentes natures de dettes :

- Pour certaines opérations d'aménagement portées par un acteur public (dans notre cas : office HLM) la collectivité s'est portée garante d'un emprunt : en cas de défaillance du débiteur, la Commune assumera en lieu et place du débiteur, les annuités du prêt garanti.
- *Inscription de ces prêts garantis = hors bilan (2.1M d'€ soit 90 000€ / an)*

MONTANT TOTAL ANNUITE TE64
2024 : 11 910.55 €
MONTANT TOTAL ANNUITE 2024 (calcul théorique sans le nouvel emprunt de 2 M€) :
- Intérêts : 1 312.88 €
- Capital : 10 597.67 €
615 324 €
- Intérêts : 105 341 €
- Capital : 509 983 €



☐ **Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024 y compris prêts TE64**
(tableau sans nouvel emprunt 2024 car contractualisation courant 2024)

PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2024	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	02/01/2010	500 000,00	41 135,47	399,02	41 135,47	41 534,49
C.A - CREDIT AGRICOLE	15	01/02/2011	350 000,00	55 561,42	1 833,53	27 329,75	29 163,28
09403 - CREDIT FONCIER DE FRANCE	15	02/04/2012	330 000,00	93 152,05	4 130,72	27 111,51	31 242,23
CDDC - CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	15	01/08/2012	70 588,12	16 566,03	348,23	4 666,68	5 014,91
C.A - CREDIT AGRICOLE	13	05/05/2013	500 000,00	76 923,06	3 869,23	38 461,54	42 330,77
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2014	800 000,00	266 666,70	10 000,00	53 333,33	63 333,33
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2015	200 000,00	80 000,03	3 280,00	13 333,33	16 613,33
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	16/01/2014	43 046,72	16 439,43	421,57	2 986,99	3 408,56
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	16/01/2014	39 559,62	15 098,23	392,56	2 826,11	3 218,67
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/10/2016	1 000 000,00	466 666,64	8 866,67	66 666,67	75 533,34
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/03/2017	700 000,00	387 030,30	4 953,99	46 252,76	51 206,75
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/01/2018	500 000,00	310 382,07	3 972,89	32 758,59	36 731,48
C.E - CAISSE D'EPARGNE	7	25/01/2018	508 193,46	73 933,24	282,20	73 933,24	74 215,44
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	10/05/2018	19 950,56	12 378,37	142,35	1 313,31	1 455,66
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	10/05/2018	30 292,91	18 795,30	216,15	1 994,13	2 210,28
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	30/04/2023	23 044,26	21 576,67	140,25	1 477,13	1 617,38
002249 - CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	20	01/10/2023	1 700 000,00	1 678 750,00	63 404,70	85 000,00	148 404,70
			7 314 675,65	3 631 055,01	106 654,06	520 580,54	627 234,60

☐ **Portage foncier par l'EPFL – projet centre ville**

La convention signée avec l'Etablissement Public Foncier Local dans le cadre du projet « cœur de ville » (portage foncier des anciennes parcelles « Evêché » pour le compte de la Commune) prévoit les dépenses suivantes, si le portage est poursuivi à son terme initial (8 ans).

ANNÉE	ACQUISITION	PORTAGE EPFL	AUTRES FRAIS	TOTAL
	Investissement	fonctionnement	fonctionnement	
2021			3 018,89	3 018,89
2022	84 772,80		3 489,36	88 262,16
2023				0,00
2024	127 159,20			127 159,20
2025	127 159,20			127 159,20
2026	127 159,20			127 159,20
2027	127 159,20			127 159,20
2028	137 390,40	116 928,00		254 318,40
TOTAL GENERAL	730 800,00	116 928,00	6 508,25	854 636,25

A noter :

En plus des charges indiquées dans le tableau ci-dessus, chaque année de portage par l'EPFL engendre pour la Commune des frais (actualisés annuellement, au regard de l'année précédente et supportés en section de fonctionnement) au titre :

- de la prime d'assurances pour le bâti existant,
- de la taxe foncière dûe pour le bâti existant.

L'objectif est de mettre fin le plus rapidement possible à cette convention de portage, en contractualisant avec un aménageur, pour minimiser au mieux les frais de portage de la Commune.

Débat du Conseil Municipal

T. LERMUSIAUX : Dans la partie fonctionnement, sur les objectifs politiques « agir en faveur de l'attractivité de la collectivité en améliorant les conditions de service au public ». Nous avons entendu parler de l'aménagement de la Maire, d'autres items rentrent-ils dans ce champs-là ?

M. LE MAIRE : c'est la rénovation des services de Police et Techniques. Désormais il va s'agir des services de la Mairie.

S. MALO : Il y a également l'amélioration des aires de jeux pour enfants, l'amélioration des classes et bâtiments scolaires, l'amélioration des bâtiments sportifs. L'ensemble fait qu'il y a une meilleure qualité proposée au public.

F. TISNE : il faut également citer le transfert du service périscolaire.

T. LERMUSIAUX : ce nouveau calendrier de présentation budgétaire est favorable à la Commune. Les autres années nous avons le Compte Administratif quasiment en même temps que le Rapport d'Orientation Budgétaire, et cette année nous n'avons pas la synthèse. Pour exemple la facture Gaz/Electricité, quel montant est prévu en 2024 et quel montant vous avez mis en 2023. La facture a-t-elle été pire que celle envisagée pour moins lourde au contraire.

F. TISNE : j'espère qu'on va bien s'en sortir. A ce jour il est difficile de faire le point car nous n'avons pas encore toutes les factures relatives à l'Energie. Elles seront sur le Compte Administratif. Ce qui est certain, c'est que tous les travaux réalisés dans le cadre de la politique énergétique, et particulièrement le changement de la chaufferie à l'école Jean Moulin, le dernier trimestre 2023 nous avons constaté une économie de consommation de l'ordre de 40 %. Toutes ces économies de consommation ne seront peut-être pas spectaculaires en euros, cela vient du fait de l'augmentation des taxes. Nous faisons de très gros efforts en matière de politique d'économie énergétiques. J'espère que les dépenses en euros seront significatives.

S. MALO : le premier choc a eu lieu en 2022/2023.

F. TISNE : Dès que l'éclairage public pourra être éteint, nous constaterons une nouvelle économie.

T. LERMUSIAUX : sur les dépenses de personnel, on constate le versement de la prime dite « Macron », de la prime mobilité.

Pour ce qui concerne l'événementiel, l'an dernier nous avons un montant prévisionnel de 71.000 euros. Cette année ce n'est pas indiqué, serons-nous de cet ordre-là malgré l'inflation ?

Ch. SABROU : le montant avoisinera les **80.000** euros.

T. LERMUSIAUX : pour la partie recettes, la tarification des services publics locaux, et dans ce contexte d'inflation, nous sommes contents que la Ville n'augmente pas ses tarifs sauf celui de la restauration scolaire qui est peu important par rapport à l'effort consenti par la Commune. On pourrait peut-être commencer à envisager l'augmentation de certains tarifs comme la location de salles qui peut prendre en considération l'inflation et qui ne pénalisera pas beaucoup d'usagers. On aimerait un jour une tarification sociale indexée sur le quotient familial.

Pour la partie investissements, il s'agit peut-être de sémantique, sur les choix énergétiques, le ROB 2023 prévoyait d'orienter davantage les choix d'investissements vers des projets environnementaux plus responsables et plus sobres énergétiquement. Cette année, on écrit : on continuera d'interroger tout le choix d'investissement. Je trouve cela moins fort que l'objectif de 2023. En ce moment il y a débat au niveau de la loi énergétique, où le Gouvernement ne veut plus réduire de 50 % mais plutôt tendre vers une réduction. On espère donc qu'il ne s'agit que de sémantique et que nous sommes vraiment sur une orientation de tous nos choix, choix avec un impact environnemental réduit et sobre énergétiquement.

S. MALO : la volonté est toujours la même, d'autant que c'est notre souci permanent pour obtenir les Fonds Verts et de proposer en face des prestations correspondantes. Nous avons déjà obtenu des Fonds Verts pour les travaux de l'école Jean Moulin.

F. TISNE : nous faisons également en fonction de nos moyens et de nos capacités.

T. LERMUSIAUX : jusqu'à l'année dernière nous avons tous les restes à réaliser. Là nous ne pouvons pas trop voir ce qui est réalisé et ce qui est en programmation. Nous verrons au moment du Budget et du Compte Administratif.

F. TISNE : le fait d'avancer le vote du Budget, nous oblige à avoir le Compte Administratif en deuxième partie. C'est un effet mécanique.

V. DUCARRE : c'est vrai que nous avons des budgets qui quelque part ne sont pas tout à fait juste par rapport à la réalité d'investissements qui ont été ou qui vont être réalisés.

S. MALO : il est très difficile de réaliser des budgets en début d'année. Nous provisionnons financièrement, mais l'opération ne se déroule pas toujours parallèlement.

T. LERMUSIAUX : concernant les investissements responsables et tournés vers la sobriété énergétique, le chauffage et l'éclairage public ont déjà été engagés va s'achever cette année. A termes, j'espère qu'il y aura d'autres investissements et certains qu'il faudra chiffrer d'un point de vue scientifique et économique s'ils sont efficaces. D'autres visuels car il y a encore des remarques sur les fenêtres simple vitrage encore dans la Commune. Cela peut choquer les gens.

F. TISNE : lors des Copils Energétiques, j'avais indiqué que nous n'allions pas courir plusieurs lièvres à la fois. Notre objectif à 2030 était de répondre aux économies à faire sur l'énergie. Nous avons des objectifs. L'objectif 2030 des 40 % à atteindre, implique des coûts très élevés. Effectivement, on fait des chaufferies, il restera effectivement des menuiseries. On ne pourra pas tout faire. Au fur et à mesure des résultats nous aurons d'autres recettes qui nous permettront de continuer.

T. LERMUSIAUX : toujours dans le cadre du débat National, je n'aimais pas que dès que nous aurons atteint l'objectif de 40 % ou 50 % on dise, qu'on a atteint notre objectif. Si on peut descendre à 70 % et que financièrement cela peut être intéressant pour la Commune il faut continuer.

V. DUCARRE : sur le Rapport d'orientations Budgétaires 2023, en voirie, il était prévu 300.000 euros. Entre le BP et le BS nous sommes à 1 million d'euros crédités pour la voirie, soit 100.000 euros réalisés en 2023 et sur 2025 et 2026 700.000 euros par an. Pourquoi une augmentation aussi importante ?

S. MALO : Je n'ai pas de chiffres exacts. Nous pouvons tous constater que l'état de la voirie empire de jour en jour dû aux commissions climatiques, les trottoirs en mauvais état... Il y a une remise au goût du jour à faire. Il y a aussi une inflation importante sur les prix en matière de voirie. Les enrobés, les hydrocarbures, les revêtements tri couches, le transport, augmentent de plus en plus. En termes de voirie, les prix explosent. Le vieillissement d'un côté, et le prix qui augment

nous amène à des augmentations. On se doit aussi de terminer certains projets. Les enfouissements de réseaux ont été fait (notamment quartier Lolibé) maintenant les tassements sont terminés, il faut refaire la voirie. En reprenant des voiries qui datent des années 20 ou 30, il faut retravailler sur des formations, cela implique d'amener du caillou supplémentaire. Les frais sont plus importants.

F. TISNE : au-delà de cela, on a rajouté sur l'enfouissement rue des travailleurs, le bas de Jean Moulin. Cela augmente les volumes.

Aux endroits où nous le faisons, il est temps.

V. DUCARRE : Nous souhaitons être associés autant que possible à ces planifications pluriannuelles de travaux.

T. LERMUSIAUX : comment pourrait-on vous faire remonter les informations transmises par les gens ? On est un peu bloqué actuellement car nous découvrons souvent les projets voirie à posteriori. Nous avons des retours sur certains chemins.

F. TISNE : nous réalisons des journées d'emplois partiels quand on n'a pas sur le programme une rue entièrement refait. Je vous fais confiance pour nous faire remonter toute demande qui se fera jour. Les années prochaines verront une forte implication sur la voirie.

T. LERMUSIAUX : on s'était réjoui de voir un montant d'un million d'euros pour DETR/DSIL et 170.000 euros sur les fonds européens, à priorise c'est plus compliqué que prévu. Avez-vous une idée de la fourchette minimale ? qu'est-ce qui bloque ? cela peut changer sur le prix et sur le financement ainsi que sur le prêt qui va suivre.

M. LE MAIRE : c'est uniquement la sincérité de la présentation. Dans un rapport d'orientations budgétaire il ne faut pas mettre des choses incertaines. Dans quelques mois les éléments seront plus précis et vous aurez communication de ces éléments.

T. LERMUSIAUX : Sur le projet du Pôle associatif et sportif, l'Etat demande une délibération pour un plan de financement. Dans la délibération indique un montant. Et en suite il ne tient pas cas du montant délibéré.

R. LOUSTAU : les services de l'Etat nous ont demandé de chiffrer tous les espaces verts, les abords. Nous avons fourni un devis de 250.00 euros plus la VRD, et ils ne l'ont pas pris en compte dans le financement. Par répercutions, nous sommes passés de 2,7 millions à 2,2 millions sur la demande de subvention.

T. LERMUSIAUX : Dans les grands chantiers du mandat, Monsieur BIDEGAIN, pouvons-nous avoir un point « cœur de ville » pour ceux qui n'étaient pas au Copil ?

A. BIDEGAIN : Le Copil avance très bien. La SEPA a donné ses premières études d'architectes. Tout est dans les temps. Des remarques ont été faites lors du Copil. Elles ont été transmises pour modifications par l'Architecte (moins de duplex, faire attention au transit des élèves et des piétons à travers le projet, mettre T4 en remplacement de 2 T2 au-dessus des parkings, faire attention au vieillissement des bois et à la qualité des matériaux que nous mettrons en place lors de ce projet). Je rappelle que nous sommes obligés de mettre des matériaux biosourcés. Nous essaierons de minimiser cela. Mais nous devons passer sous les fourches caudines de la réglementation. Nous aurons un Copil début février puisqu'à ce moment-là, avant validation du permis de construire, il y aura présentation du projet en Copil comme nous nous étions engagés. Pour le projet de la Mairie, les choses avancent et ont été présentées en Copil. Il y a trois phases. Nous allons construire des bureaux dans cette salle du Conseil Municipal, puis la salle du Conseil descendra en rez-de-chaussée, et enfin, une restructuration de l'entrée de la mairie pour avoir des espaces de confidentialité. Cela fera l'objet du prochain Copil début février. Je rappelle que

tous les membres du Copil ont accès à l'ensemble des pièces fournies lors de ces réunions. Ces pièces peuvent vous être communiquées. Il suffit de les demander. C'est notamment le cas pour l'étude préalable d'aménagement Borja réalisée par la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

V. DUCARRE : est-il budgété pour 2025/2026 un million d'euros environ pour le projet Parc Urbain et à quoi cela correspond ?

A. BIDEgain : cela correspond aux études de l'aménagement du parc urbain en première partie, la participation citoyenne, les travaux du parc urbain. Nous rentrons cette dans une phase d'étude et de participation citoyenne pour le projet Centre-Ville.

T. LERMUSIAUX : dans la section d'investissement 2024, comme nous l'avons évoqué en commission, le taux d'emprunt sera autour de 4 %.

S. MALO : nous avons commencé à interroger les banques. Le taux est autour de 4 %. Nous n'avons pas finalisé le prêt, l'offre définitive.

T. LERMUSIAUX : il est possible que nous ayons une bonne surprise, car on constate une détente sur les taux.

Dans les perspectives pluriannuelles d'investissements, on prend note du glissement du programme voirie. En 2023 on était 300, 300, 300 et 450, 450 sur la politique énergétique. C'est pour cela qu'on a posé beaucoup de questions ce soir. L'année dernière on avait dit que dans un monde idéal avec des ressources idéales, on aurait voulu sacraliser un budget de 450.000 euros pour la rénovation de nos bâtiments en général, on fera ce qu'on peut. Il n'y a pas grand-chose à dire sur la partie emprunt. Je suppose que cela est lié au fait que nous n'avons pas les Restes à Réaliser, jusqu'à l'année dernière on avait toujours le tableau d'équilibre des opérations financières. Serait-il possible d'avoir ce tableau au moment du vote du Compte Administratif ?

J. DUFAU-POUQUET : je voudrai simplement remercier les services pour leur travail. Le budget est venu en plus de l'arrivée de la M57.

S. MALO : vous m'avez devancé. Je remercie tous les services et particulièrement le service Financier qui a œuvré pour la réalisation de ce Débat d'Orientations Budgétaires et qui n'a pas fini.

Monsieur le Maire : nous restons attentifs à la question du pouvoir d'achat, sur la fiscalité car pour notre part il n'y aura pas d'augmentation des impôts. C'est un budget ambitieux. On rappelle souvent que nous avons eu des années un peu compliquées entre 2020 et 2021. Tous les projets sont lancés, voir certains presque aboutis. Je trouve que cela démontre une maison Jurançon qui fonctionne bien. Je pense également que nous sommes attentifs à tous les ratios qu'ils soient de solvabilité, d'endettement. Tenir et gérer sérieusement avec beaucoup de précaution l'argent des habitants et en même temps investir. C'est ça notre ambition ; continuer à avancer dans l'intérêt de tous. C'est une période compliquée pour les collectivités territoriales. Je crois que nous nous en sortons plutôt bien avec beaucoup d'humilité, impartialité et dans un souci de justice. Je remercie les services qui se sont retrouvés dans une situation un peu paradoxale mais qui s'en sortent très très bien.

Le débat s'est tenu.

Adhésion au groupement de commandes de vidéoprotection

Rapporteur : F. TISNE

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Deux groupements de commandes ont été constitués par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), l'un portant sur des prestations de vidéoprotection et l'autre sur des prestations de télésurveillance.

Ces deux groupements ont donné lieu à un marché unique composé de 3 lots, lequel arrivera à échéance en août 2024, et qui fera donc l'objet tout prochainement d'une nouvelle consultation qui sera lancée par la CAPBP coordonnateur.

Les conventions initiales des groupements de commandes permanents prévoient que de nouveaux membres peuvent être admis à adhérer aux groupements à tout moment (à condition que cela soit préalable au lancement de consultation) et que l'adhésion d'un nouveau membre fait l'objet d'un avenant à la convention signé par le nouvel adhérent et le coordonnateur, représentant les parties au groupement.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adhérer aux deux groupements de commande
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants et conventions.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- décide d'adhérer aux deux groupements de commande,
- autorise M. le Maire à signer les avenants et conventions.

Rapport 2022 de l'assemblée spéciale de la SPL des Pyrénées-Atlantiques**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires de SEM se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants.

A cette fin, il est demandé à l'Assemblée Délibérante, de se prononcer sur le rapport présenté par l'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration de la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

QUESTIONS DIVERSES

- **Avez-vous des éléments nouveaux sur la situation de la médecine libérale sur la commune ? De nombreux Jurançonnais sont inquiets et nous interpellent.**

La situation n'a pas évolué. Des éléments sont nouveaux. La médecine libérale relève de la responsabilité des médecins. J'avais des informations et la presse s'en est fait l'écho ultérieurement. La plateforme départementale va disparaître. Il est évoqué la possibilité d'offrir 6 cabinets locaux au Cami Salié, mais je ne suis pas certain qu'ils aient très envie d'y aller. Aidé en cela par des médecins, je me suis renseigné au niveau national sur le rôle des collectivités locales. Il faut être très prudents par rapport à cela. La possibilité de salarier un médecin par la Commune, cela est totalement impossible. La récupération d'honoraires ne peut pas passer par des budgets généraux.

Les médecins sont libres de s'installer. Ils sont solvabilisés par la Sécurité Sociale mais ils bénéficient de la liberté d'installation.

La deuxième difficulté c'est le scandale de l'intérim qui coûte une fortune. Il est hors de question d'aller dans un système d'intérim car 3.000 euros/jour ce n'est pas possible. Les professionnels du secteur nous aident. Nous avons des demandes, mais des demandes de spécialistes. La commune a besoin de généralistes.

Cela questionne la médecine des villes et de sa situation actuelle. Je pense qu'il y a un « nomansland » juridique à ce niveau-là. La situation est compliquée dans toute la France.

Nous avons sur la commune des médecins de 70 ans, qui fonctionnent sur l'ancienne méthode (70heures/semaine). Les modes de vies des nouveaux médecins sont différents. On voit bien que la situation n'est tenable pour personne.

J. DUFAU-POUQUET : cette situation est très compliquée particulièrement pour les personnes qui ont un suivi nécessaire. A un certain âge se déplacer pour consulter sur une autre commune est très compliqué.

MN. DUPARCQ : je pense qu'il faut également parler d'un problème que personne n'ose aborder, c'est la partie fiscale. Beaucoup de généralistes travaillent à temps partiel car fiscalement parlant pour éviter de travailler pour l'Etat. On ne veut pas aborder cette partie, malheureusement cela nous pénalise. Les jeunes sont des comptables.

M. LE MAIRE : le problème de la fiscalité est un problème général en France.

Il touche tous les secteurs d'activité. Mais, en l'espèce, jouent également les changements dans leur mode de vie, la féminisation du métier, un numérisé clausus empêtré dans ses contradictions et dans le regard générationnel différent à la vie professionnelle. En équivalent temps de travail, un médecin n'égalise pas forcément un emploi à temps plein, parfois c'est plus parfois c'est moins. Tous ces éléments sont de nature à expliquer les difficultés que nous rencontrons.

T. LERMUSIAUX : avez-vous été associés au contrat local de santé de Pau ?

P. HAMELIN : oui nous y avons été associés. Dans le contrat local de santé de Pau. Dans ce domaine il y a un constat il faut 1 ou 2 médecins pour en remplacer un, à effectif de patients constant. Il y a d'autres aspirations, d'autres modes de pratiques. Le médecin qui s'installe en libéral, on ne l'empêchera pas de prendre 1 journée ou deux pour faire de la téléconsultation.

T. LERMUSIAUX : aujourd'hui c'est l'ARS qui est en charge de la politique. Par rapport à la population de plus de 75 ans sur l'agglomération, on est inférieur à la moyenne nationale. Quand on est en contact avec les décideurs c'est plus facile. Le décideur c'est l'ARS. C'est traditionnellement un bunker, c'est aussi le bureau des pleurs du monde hospitalier, du monde libéral... Il faut trouver le point d'entrée pour leur dire qu'à tel endroit il y a un problème. J'ai peur comme souvent, que ce n'est pas forcément piloté finement. C'est très centré sur Pau comme souvent.

M. LE MAIRE : L'ARS est éloignée de nos territoires. Tout le monde l'a mesuré depuis le COVID. C'est ainsi ! L'ARS devrait jouer ce rôle-là... On veut créer des structures d'accueil de territoire, mais un médecin bien rémunéré en intérim en milieu hospitalier, pourquoi voulez-vous qu'il refuse ? ce problème nous le rencontrons aussi en niveau des EHPAD.

Pendant le COVID, les Maires faisaient remonter les informations du terrain afin d'informer l'Etat et l'ARS. Voilà ce qui s'est passé, il faudrait repenser l'organisation de la médecine de ville et du territoire.

Où en sont les résultats sur les problèmes d'assainissement avenue Bagnell

F. TISNE : le service assainissement a contacté la riveraine concernée et il se rendra chez elle le 18/01/2024 pour faire un état des lieux. Nous allons donc avoir la réponse pour cette personne.

J. DUFAU-POUQUET : les services de l'Agglomération se sont déjà rendus chez cette personne et ont été fort désagréable. Tout cela a pris des mois et cette personne a rencontré pendant ce temps de très forts désagréments.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que le 27 janvier 2024, à 11 h 00 vous êtes tous conviés à l'inauguration du Skatepark.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.